

*ASSOCIATION DIOCESAINE
DE BAYEUX & LISIEUX*



*PLAN D'ACTION SUR
L'EGALITE FEMMES –
HOMMES*

Conformément aux dispositions légales, un Plan d'action a été institué en faveur de l'égalité Homme-Femme pour notre Association diocésaine de Bayeux & Lisieux. Ce Plan, soumis au Comité Social et Economique (CSE) à l'issue de son élaboration, a vocation à s'appliquer à l'ensemble de l'Association de Bayeux & Lisieux.

Notre Plan d'action, dont la réalisation a été fixée pour la période 2022-2023, pourra être amendé au gré de nos échanges avec les Partenaires sociaux.

1- Les indicateurs

A. Le salaire médian

Au 31 décembre 2021, le salaire brut médian (moyen) pour l'Association diocésaine de Bayeux & Lisieux était de 2 278.76 €

Voir grille et autres indicateurs

B. Durée entre deux promotions

Avant de bénéficier d'une promotion au niveau supérieur, celle-ci n'est soumise à aucun délai défini par la Convention Collective du diocèse de Bayeux & Lisieux.

Il est rappelé que les promotions sont fondées sur les seuls critères de compétences, d'expérience professionnelle et de responsabilité.

C. Situation Hommes-Femmes dans l'exercice des fonction d'encadrement

En 2021, les femmes représentaient 69.70 % de la catégorie employés contre 16.70 % pour les Hommes et 6.02% des cadres femmes contre 7.58% pour les hommes de l'association.

2 - Les objectifs du Plan d'action

L'état des lieux dressé afin d'élaborer notre plan d'action démontre que l'Association diocésaine de Bayeux & Lisieux est majoritairement composée de femmes.

Les femmes de la catégorie employées sont en majorité en mission Ecclésiale malgré une représentativité des cadres femmes de 44%.

Ce Plan d'action a pour objectif de traduire l'engagement de l'Association diocésaine de Bayeux & Lisieux de valoriser une culture d'entreprise soucieuse

de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Trois domaines d'intervention ont ainsi été privilégiés. Des actions seront donc menées dans les domaines de **l'Embauche, de la Rémunération, de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie professionnelle et familiale.**

2 - Les engagements pris

L'EMBAUCHE

A. Les actions

L'Association diocésaine de Bayeux & Lisieux s'engage à n'évaluer les candidats qu'elle reçoit que sur les **seules compétences, l'expérience professionnelle, la formation et la qualification des candidat(e)s**, et à proscrire toute discrimination.

B. Les objectifs d'évolution

- 1 - Continuer à publier des offres d'emploi précisant l'accessibilité aux postes aussi bien aux hommes qu'aux femmes.
- 2 - Développer le masculinisation du personnel pour l'ensemble des secteurs d'activité dans la mesure du possible.
- 3 - Autant que possible maintenir un certain équilibre entre les Femmes et les Hommes dans le collège cadre.

ARTICULATION ENTRE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET L'EXERCICE DE LA VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

A. Les actions

L'Association diocésaine de Bayeux & Lisieux a maintenir un juste équilibre entre leur vie professionnelle et vie personnelle et familiale de chacun de ces collaborateurs.

B. Les objectifs d'évolution

- Dans la mesure du possible organiser les réunions de travail dans des horaires adaptés en limitant celles de fin de journée et dans le cas contraire se limiter à 2 réunions par semaine.

- Développer les modes réunions en visio-conférence évitant les déplacements
- Droit à la dé-connexion « message en pied de mail »
- Développement de l'annualisation du temps de travail
- Droit à une absence pour le jour de la rentrée scolaire
- Former les managers lors des entretiens annuels prendre en compte la charge de travail et difficultés d'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale.
- Retour des salariés absents pour congés familiaux qui le souhaitent de maintenir le lien avec l'association en leur fournissant toutes les informations dont sont destinataires les autres salariés (accès intranet, accès mail, compte rendu CSE)
- Réalisation d'entretien de reprise d'activité suite à un congé familial

LA RÉMUNÉRATION

Notre plan d'action rappelle que les salaires résultent de la grille salariale issue de la Convention Collective du personnel laïcs salariés au service de l'église catholique du diocèse de Bayeux & Lisieux.

L'engagement pris est donc de conserver cette égalité de salaire entre hommes et femmes.

Aucune discrimination n'est faite selon le sexe du salarié, qui bénéficie d'un salaire fixé de manière objective en fonction de son niveau, de son expérience et de ses responsabilités.

4 - Suivi et mesures de publicité

Pour assurer l'effectivité de notre Plan d'action, ce dernier intégrera le rapport annuel communiqué au comité sociale et économique. Un bilan sera réalisé pour l'année écoulée et seront précisés les objectifs pour l'année à venir. Cette synthèse sera affichée afin de porter à la connaissance de l'ensemble des salariés de notre Association les actions qui seront menées en faveur de l'égalité Homme-Femme. Elle intégrera également le site Internet de l'association.

Ce Plan fait l'objet d'un dépôt auprès de la DIRECCTE de Normandie
Le 28/02/2023.

Econome diocésain/ DRH


4